

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022**

Le 2 juin 2022, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20H30 en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation le 25/05/2022.

Présents : M GEORGEON Thierry, Mmes JACAUD Annick, SORIGNET Michelle, POLLET Mireille, BORDET Céline, GUERIN Vanessa, RAISON Sandrine, MM LAINE Christian, NICOLLE Éric, PICOULET Damien, DECOMBE Christian, LAINE Jean-Marie, PLAUD Richard, NEAU Cyril.

Absents excusés :

Monsieur Éric NICOLLE a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

---

## **CYCLAD : PRESENTATION DU NOUVEAU MODE DE COLLECTE**

### **DECISIONS DU MAIRE**

Par délibération n° 2021-12-03 en date du 8 décembre 2021, Monsieur Le Maire a été chargé par délégation du Conseil Municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire demande de prendre acte des décisions prises ci-dessous :

#### **- ECLAIRAGE DE L'EGLISE**

Entreprise FERRARI-OSSATO pour les travaux d'électricité et d'éclairage à réaliser à l'Eglise, pour un montant de 8228.58€ TTC.

#### **- ILLUMINATIONS DE NOEL**

Entreprise YESS ELECTRIQUE pour l'achat d'illuminations de Noël, pour un montant de 5176.33 € TTC.

#### **- MAISON ROUDIER-TRAVAUX LOGEMENT 1**

Société Nouvelle RENOUGUIMARD SARL pour le lot carrelage et sol souple pour un montant de 6330.92 € TTC.

#### **- HUISSERIES DU LOGEMENT COMMUNAL 22 RUE DE L'EGLISE :**

SAS WILFRIED RENARD remplacement et rénovation des huisseries de la location communal du 22 rue de l'église pour un montant de 2824.80€ TTC

## **2022-06-01 DELIBERATION : DUREE D'AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS VOIRIE**

La commune verse à la CDC de Gémozac un fonds de concours de 50600€ pour les travaux de voirie réalisés sur les voies communautaires à Montpellier de Médillan en 2021.

Il est obligatoire d'amortir le fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, d'amortir cette somme sur 10 ans.

## **MAISON ROUDIER**

Afin d'avancer dans les rénovations de la Maison ROUDIER, Monsieur Le Maire, demande aux membres du conseil municipal un accord de principe sur le choix des artisans, en attendant la révision des devis suite à l'augmentation de prix des matériaux. Les devis définitifs seront soumis aux votes du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**JOURNEE CITOYENNE** : le 11 juin la municipalité a décidé d'organiser une journée citoyenne afin de remettre en état les chemins de la commune et de finir d'aménager le terrain de pétanque, un appel aux volontaires a été lancé le week-end de l'ascension par dépôt de tracs dans les boîtes à lettres, par mail et via le site internet.

**PLAN LOTISSEMENT** : Monsieur le Maire explique avoir rencontré un promoteur qui vient d'acquérir une parcelle sur la commune entre la rue de chez Fradin et la rue du Petit Loron. Cette parcelle sera divisée en lots pour constituer un lotissement de 15 maisons.

**2022-06-02 DELIBERATION : PROPOSITION D'ACHAT DES PARCELLES AN 517 – AN 518 – AN 520  
(village de la Sauveté)**

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'achat des parcelles AN 517 – 518 et 520 appartenant aux consorts LABBÉ, ces parcelles longent la rue de la Sauveté et le chemin communal perpendiculaire.

Le tarif proposé à la commune est de 200€ pour environ 200m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, l'achat de ces trois parcelles (AN 517-518 et 520) pour un montant de 200€

Fin de la séance 23h00